# Appel à projets INNOV'UP

« Expérimentation in vivo et in situ de projets innovants en lle-de-France »

Date de clôture: 17 oct. 2016

https://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/appel-projets-innov-experimentation-vivo-situ-projets-innovants-ile

La Région Ile-de-France et Bpifrance soutiennent la mise en place d'expérimentations de solutions innovantes en Ile-de-France entre une PME/TPE et un territoire afin de les tester en conditions réelles. Un appel à projets permet chaque année de financer l'expérimentation de projets innovants sur le territoire francilien.

## Présentation du dispositif

L'appel à projets « Innov'up expérimentation » a pour but d'accompagner les projets innovants des PME jusqu'à leur expérimentation en milieu réel et de les valoriser.

Pour cela, la Région Ile-de-France, en partenariat avec Bpifrance, soutient l'expérimentation (au sens du développement pré-concurrentiel) de projets innovants en lien avec un territoire, en plaçant les projets dans des conditions réelles d'utilisation sur une période longue (6 à 18 mois). L'aide favorise également l'évolution du produit/procédé par des allers-retours successifs avec des usagers et par une évaluation chemin-faisant du projet.

# Les critères d'évaluation des projets porteront, d'une manière globale, sur :

- Le caractère innovant du projet ;
- La qualité du dossier évaluée au regard de la méthodologie envisagée, sa faisabilité, la structuration des tâches, les moyens mis en œuvre et leur adéquation avec les objectifs visés;
- Les retombées en matière de création de valeur, d'activité et d'emploi.

**Plusieurs thématiques prioritaires** ont été définies pour cette édition, de façon non-exclusive : Mobilité / non mobilité ; Environnement, ville durable ; Santé et mieux vivre ; Handicap ; Commerce connecté.

#### Les **critères d'éligibilité** sont les suivants :

- TPE-PME ou une ETI localisée en Ile-de-France,
- Projet de type développement expérimental,
- Partenariat effectif ou envisagé avec un lieu / territoire situé en Ile-de-France,
- Collaboration entre un porteur de projet et un évaluateur
  1],
- Planning de déploiement sur 6 à 18 mois maximum.

Seules seront retenues les candidatures présentées avec un partenariat déjà noué avec un lieu ou un territoire d'expérimentation.

L'aide prend la forme d'une subvention ou d'une avance remboursable versée en deux fois : 50% maximum à la signature du contrat et le solde à la fin de l'expérimentation.

[1] L'évaluation est effectuée par un organisme externe, indépendant à tous points de vue du porteur de projet afin de garantir l'objectivité de l'équipe d'évaluation par rapport au projet. L'évaluateur peut être, par exemple, un laboratoire public ou privé, un cabinet de consultant, une association spécialisée dans le domaine concerné. Une liste non exhaustive d'évaluateurs est jointe en annexe au règlement d'intervention.

## Infos pratiques

Date de clôture : 17 oct. 2016

Contact: ami.experimentation@iledefrance.f